

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 SEPTEMBRE

LA BANDE GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement, toujours plein de ménagement à l'égard des radicaux intransigeants qui le prennent de haut cependant avec lui, annonce au citoyen Niquet, le bras droit du maire de Saint-Ouen, qu'il est appelé à recueillir la succession du docteur Basset.

Le citoyen Niquet n'a rien de plus pressé que d'envoyer à son maire l'expression de la plus vive sympathie du conseil municipal et l'assurance que ses membres sont toujours de cœur et d'esprit avec lui.

Il nous semble qu'au lieu de placer sa confiance ainsi à la légère sur un citoyen qui témoigne d'aussi bonnes dispositions, le préfet de la Seine eut pu réfléchir vingt-quatre heures de plus.

Un administrateur sérieux aurait pu tenir ce raisonnement bien simple : si le docteur Basset est frappé pour s'être rendu coupable d'une très grave faute qui a justement soulevé la réprobation à peu près générale dans toute la presse, comment fermer les yeux sur la participation à cette faute des membres du conseil de Saint-Ouen et sur leur responsabilité, non moins réelle en cette occurrence, que celle de M. Basset ?

Ceci saute aux yeux. Un nouvel incident le fait mieux ressortir encore. Un adjoint a envoyé sa démission dans une lettre où il revendique hautement la gloire d'avoir choisi des « écrits socialistes » pour les distributions de prix.

M. Niquet a déclaré à ses collègues, réunis en séance, qu'il ne mettait pas même aux voix cette démission. Les conseillers revendiquent tous leur part de responsabilité dans l'acte commun qui a produit un aussi grand scandale.

Le préfet de la Seine a voulu user de tendresse à l'égard du citoyen Niquet et de ses collègues. La faiblesse gouvernementale a produit un effet tout contraire à celui qu'on attendait.

M. Niquet s'est raillé du « factotum » administratif, puis a prononcé une diatribe d'une extrême violence non seulement contre la préfecture de la Seine, mais contre « la bande gouvernementale actuelle ». Êtes-vous satisfait, M. le préfet ? Voici le gouvernement bravé par un conseil radical. Tolérer d'aussi pernicieux exemples, c'est ouvrir la porte à toutes les audaces révolutionnaires, au détriment de l'autorité et de la dignité du pouvoir. On s'en apercevra bientôt.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LA MOBILISATION. — Rien de nouveau, bien que les correspondants parisiens remplissent chaque jour les colonnes de la presse à propos de la mobilisation.

Des dépêches de Castelnau-dary et de Carcassonne constatent que presque tout le 17<sup>e</sup> corps est actuellement concentré autour de ces points.

240 trains sont passés hier à la gare de Cette, se rendant à Toulouse.

ENTREVUE DÉCOMMANDÉE

Il paraît que le voyage de l'empereur Guillaume à Königsberg n'aura pas lieu. Le refus fait par la cour de Russie au projet d'une entrevue du Czar avec l'Empereur d'Allemagne est la véritable cause de cet incident. L'empereur Guillaume, après l'échec d'une proposition dont l'Allemagne avait eu l'initiative, ne veut pas, en se rendant à Königsberg, « sembler faire une démarche ridicule et humiliante ».

Cette détermination, qui dénote la tension des rapports entre les deux cours du Nord, doit être rapprochée d'un article dans lequel la Gazette de Moscou, faisant justice des cajoleries intéressées et suspectes du chancelier de Berlin, dit que la France n'a pas à s'en alarmer ; « l'amitié de M. de Bismarck n'est plus dangereuse à personne ». La Gazette de Moscou expose très bien la portée

des perfides encouragements allemands dans la question bulgare, encouragements qui ont pour but de nuire à la France en liant la liberté d'action de la Russie.

L'article de la Gazette de Moscou est aussi plein de justesse que de sympathie pour notre pays.

LE DÉPUTÉ DU Radical

Le Progrès de Lyon annonce que le député signalé par le Radical à raison de sa scandaleuse dépêche n'est autre que M. Laguerre. Le Progrès de Lyon donne, en outre, le texte exact de cette honteuse dépêche. Elle est ainsi conçue :

« Je ne veux pas assister à la mobilisation, qui n'est devenue qu'une triste comédie imaginée par le grotesque Ferron. »

LE CANAL DES DEUX-MERS

Il est de nouveau question de l'établissement du canal des Deux-Mers : mais très sérieusement cette fois.

Le ministre des travaux publics a reçu de MM. Cahen, Eiffel, Hersent et Mazet, administrateurs de la Société d'étude des grands travaux français, un intéressant mémoire sur le canal des Deux-Mers.

Il est dit dans ce document que la société ne demande ni garanties d'intérêts, ni subvention ; qu'elle est prête à fournir tout cautionnement à l'appui de sa demande en concession ; qu'elle s'engage à n'employer dans ses travaux que des ouvriers et du matériel français ; qu'elle s'offre à garantir, s'il y a lieu, l'Etat contre tout appel à sa garantie par le chemin de fer du Midi ; enfin, qu'à la condition qu'on lui cède en toute propriété certains espaces occupés actuellement par des étangs, des marais ou des vases, elle consent à décharger l'Etat des dépenses de débouquement de Narbonne sur la Méditerranée et de Bordeaux à la mer, dépenses évaluées à 150 millions.

Non seulement l'exécution du canal des Deux-Mers ne coûterait rien à l'Etat, mais

encore on estime que, sous forme d'impôts fonciers, après qu'on aura planté en vignes des terres aujourd'hui stériles, il percevrait environ quinze millions par an.

Un vol important a été commis au Crédit mobilier, place Vendôme. Lundi matin, on constata que la porte du grand coffre-fort était ouverte et une boîte contenant la somme de 99,200 francs avait disparu. Des recherches minutieuses furent aussitôt pratiquées dans les sous-sols et, au bout d'une demi-heure, on finit par retrouver dans la cave au charbon la boîte en fer qui renfermait la somme indiquée plus haut. Le cadenas avait été brisé et les charnières arrachées. Quant aux 99,200 francs, ils avaient disparu.

M. de la Londe, commissaire du quartier de la place Vendôme, interrogea le personnel de la caisse. Il acquit la certitude que les détournements avaient été commis par une personne qui avait réussi samedi dernier à se procurer les clefs du coffre-fort, après la fermeture de la caisse.

Une déposition importante a été recueillie. Un employé du Crédit mobilier qui était resté à son bureau après l'heure de la fermeture n'aurait pas reparu le matin. L'enquête se poursuit.

LA FÊTE DE SAINT-CLAUDE

M. Spuller a péroré à Saint-Claude en l'honneur de Voltaire et de Christin. — Voltaire est connu, Christin l'est moins ; c'était, paraît-il, un avocat que Voltaire chargeait de poursuivre la veuve et de dépouiller l'orphelin ; car Voltaire n'était pas tendre au pauvre monde, et quand ses fermiers ou locataires tardaient à payer, il leur lâchait Christin dans les jambes.

Nous ne connaissons de cet obscur avocat que la légende fabriquée par les apologistes de Voltaire ; c'est dire que nous le connaissons mal. De concert avec Voltaire, nous dit-on, Christin délivra les serfs qui

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Mais, en 1857, le pays était absolument tranquille et les habitants de Châteaubriand jouissaient du calme le plus complet. Chacun vequait à ses affaires, et nul ne tremblait pour sa sécurité. Les mauvais jours étaient passés, le commerce se développait à l'aise, et les gendarmes n'avaient à poursuivre que quelques braconniers qui persistaient à chasser en temps prohibé.

Cependant, le 25 mai de cette année, un drame mystérieux vint mettre en émoi la paisible cité.

Deux gendarmes revenaient tranquillement de Pouancé, après avoir été la veille à Châteaugontier, ravissante petite ville de la Mayenne, et se rendaient à leur caserne de Châteaubriand. Ils avaient fait un long trajet pour obéir aux instructions qu'ils avaient reçues, et déjà ils avaient dépassé le bourg de Soudan et apercevaient au loin leur clocher.

L'un était un brigadier, jeune encore, maigre, élancé, à la figure fine et intelligente, qui marchait d'un pas relevé en faisant craquer le cuir de ses

bottes. De temps en temps, il frisait coquettement sa moustache et d'un coup de pouce chassait la poussière qui s'attachait à ses aiguillettes.

Ce brigadier était un Alsacien, nommé Lutscher, arrivé vite au grade de brigadier, grâce à sa bonne conduite et à quelques beaux faits d'armes accomplis au régiment.

L'autre était un simple gendarme, court, gros, pesant, répondant au nom de Colas, mais vigoureux et d'une docilité exemplaire. Il n'avait pas son pareil pour exécuter un ordre. Esclave de la consigne, il ne discutait jamais les instructions de son supérieur, et les exécutait aussitôt avec une certaine rudesse qui n'était pourtant pas dans le fond de son caractère.

On lui eut dit d'aller arrêter un voleur au milieu d'une rivière qu'il se fut aussitôt jeté à l'eau, bien qu'il ne sût pas nager.

Aussi Lutscher aimait-il beaucoup Colas, et l'emmenait-il toujours avec lui.

Mais de temps à autre il s'amusait à le taquiner.

— Colas, disait-il. — Mon brigadier ? — Tu es chaud, mon ami ? — Oh ! oui, mon brigadier. C'est bien loin, Pouancé.

— Tu ne devrais pas avoir chaud. La sueur ne sied pas à un militaire. Regarde-moi, je n'ai pas chaud, je suis encore bien frais, je retournerais

bien à Pouancé... veux-tu que nous y allions ce soir ?

— Mon brigadier, si vous l'ordonnez, j'irai tout de même.

— Mon brave Colas, tu te ferais tuer pour le service, on sait bien cela. Enlève ton tricorne, essuie ton front, et repose-toi si tu veux, un instant ; je t'attendrai.

— Merci, mon brigadier, j'aime mieux marcher. Quand nous serons à Châteaubriand, nous nous reposerons plus à l'aise.

Lutscher sourit et continua son chemin, en sifflant un air de guerre.

Un peu plus loin, il reprit :

— Colas ! — Mon brigadier ?

— Sais-tu que voici des landes et des genêts qui cacheraient bien des braconniers.

A ce mot de braconniers, Colas releva la tête, comme fait un bon chien de chasse quand il entend armer le fusil, et parcourut l'horizon du regard.

La brume commençait à s'étendre. Le soir venait.

— Mon brigadier, murmura le bon gendarme, s'il faut y aller on ira tout de même. J'ai les jambes solides pour le service.

— Non, Colas, c'est inutile. On ne m'a rien signalé ces jours-ci. Revenons à la caserne.

— Dame, mon brigadier, c'est égal, si vous le désirez ?..

— Non, non, reste avec moi. C'était seulement pour dire qu'un mauvais coup serait vite fait dans ces contrées-là.

Les deux militaires marchèrent encore quelque temps en silence. Le calme le plus absolu régnait autour d'eux. On n'entendait que le cri lugubre des oiseaux de nuit qui volaient d'arbre en arbre.

Tout à coup Lutscher s'arrêta.

— Qu'est ceci ? murmura-t-il.

Colas retint son haleine.

On entendit un cri, poussé par une voix jeune :

— A moi ! à moi !

Une ou deux minutes s'écoulèrent, et un autre cri poussé par une voix plus forte vint percer les ténèbres naissantes.

C'était un suprême cri d'appel, un cri prolongé, lugubre, poignant, le cri d'un mourant :

— Au secours !... à l'assassin !... à moi !

Puis, plus rien, le silence, la mort peut-être.

— Vite, cria Lutscher. Courons !

— Courons, reprit Colas.

Et ces deux gendarmes, comme s'ils n'avaient pas fait une longue course pendant la journée et s'ils étaient sortis, frais et reposés, de leur casernement, sautèrent par-dessus la haie de la route et s'élançèrent à travers champs.

Ah ! qu'on ne médise jamais du gendarme, car

gémissements « courbés sous la plus implacable des tyrannies par vingt chanoines II... »

Les républicains disent cela sans rire. Ces terribles chanoines furent remplacés par la Convention, qui courba sous son implacable tyrannie non-seulement les paysans du Jura, mais Christin lui-même; l'avocat fut arrêté comme suspect, et mourut pendant soixant-douze jours sur la paille humide des cachots. Echappé, on ne sait comment, aux griffes des frères et amis, il vécut dans la retraite et périt misérablement dans un incendie, le 4<sup>er</sup> messidor an VII. Christin ne figure dans la comédie jouée que comme un comparse; le héros que l'on était, c'est Voltaire.

Les opportunistes ont choisi un moment peu opportun; ils se flattent de n'être pas un gouvernement de combat, et ils organisent des fêtes qui sont une provocation aux catholiques et une insulte au patriotisme.

Seuls les républicains pouvaient élever un monument sur la frontière de l'Est au vil flateur de la Prusse. Le patriotisme et l'honnêteté n'ont point inspiré ces démonstrations, mais la haine de l'Eglise.

Un reporter enthousiaste s'écrie: « Il n'y a aujourd'hui à Saint-Claude ni opportunistes, ni radicaux, il n'y a que des voltairiens. »

La République avait voulu donner à la glorification de l'ennemi de l'Eglise la solennité la plus éclatante. Elle avait envoyé dans cette modeste sous-préfecture le ministre de l'instruction publique qui n'a point échappé à quelques sifflets mêlés des cris de: Vive la République! vive Boulanger! les curés sac au dos!

Les fêtes en l'honneur de Voltaire ne portent pas toujours bonheur et le *Courrier du Jura* rappelle qu'un riche industriel de Saint-Claude, ayant acheté le château de Ferney, eut l'idée d'élever une statue à Voltaire, à Ferney même. Voici, dit le *Courrier*, ce qui arriva:

« Le lapidaire richissime mourut peu de temps avant l'érection du buste; son fils mourut dans le même temps où l'on procédait à cette érection. Et les cinq conseillers municipaux disparurent du monde avant la fin de l'année. »

« Ce n'est peut-être qu'une coïncidence, comme cela pourrait arriver encore pour la statue que l'on vient d'ériger à Saint-Claude, dimanche dernier; mais il paraît qu'alors la population de Ferney en fut très vivement impressionnée. »

On se souvient aussi que, grâce à une souscription ouverte par le *Siècle*, une statue fut élevée à Voltaire en plein Paris: un boulet prussien vint frapper la statue à l'endroit même où Frédéric frappait de sa botte ce Français sans cœur. Encore une coïncidence!

## COCHINCHINE

Le *Melbourne* nous apporte notre courrier de l'Indo-Chine qui contient de fâcheux renseignements.

sous cet uniforme, devenu populaire, bat le cœur d'un héros, qui donne sans marchander sa vie pour ses concitoyens.

On eut dit que Colas était devenu tout d'un coup maigre et agile. Il ne se laissait pas devancer par son chef. Quant à Lutscher, il semblait avoir des ailes!

Le brigadier et le gendarme couraient à travers les blés verts et sautaient par-dessus les buissons quand ils ne trouvaient pas de barrière. Ils allaient droit devant eux, dans la direction des cris d'alarme qu'ils avaient entendus.

Pendant une seconde, Lutscher s'arrêta court. Colas en fit autant. Mais ils eurent beau prêter l'oreille, ils n'entendirent plus rien.

— Courons encore, reprit le brigadier. C'est par ici.

— Courons, mon brigadier, répondit Colas. Les deux hommes reprirent leur course échelonnée.

Tout à coup, derrière un buisson, une petite maison rustique de bonne apparence, entourée d'un petit jardin potager et ornée de fleurs, émergea des ombres du soir et apparut à leurs regards.

— C'est la Fressie, murmura Colas qui connaissait à fond le pays.

Trois personnes s'avancèrent, anxieuses et troublées, au-devant des militaires.

En Cochinchine, le 4<sup>er</sup> juillet, on a commencé malheureusement à appliquer les lois de douanes sur l'entrée et sortie des marchandises et tant au point de vue des formalités que des droits à acquitter. Il en est résulté tant de mécontentement, qu'en moins de quinze jours le transit et le commerce se sont arrêtés court. C'est à se demander si le gouvernement de la mère-patrie ne cherche pas à pousser notre mécontentement jusqu'à l'exaspération. Notre stupeur est d'autant plus grande qu'à la tête du ministère se trouvent des hommes qui jadis ont jeté feu et flammes comme libres-échangistes et qui, après avoir acquis de la popularité grâce à ces idées, ont tout oublié du jour où ils sont arrivés au pouvoir.

Une autre anomalie, ruineuse pour la Cochinchine, c'est la mesure prise d'exempter de 80 0/0 les marchandises importées dans l'intérieur par le Tonkin et l'Annam. Or, c'était la Cochinchine qui faisait ce trafic et en maintenant pour elle les droits d'entrée, il en est résulté que tout trafic est arrêté.

En terminant, nous dit notre correspondant, laissez-moi me faire encore une fois l'écho des déplorables résultats que la mission de Lanessan a semés partout ici. Envoyé en Cochinchine sur les fonds de l'Exposition de 1889 et par conséquent dans un but commercial, M. de Lanessan n'a pensé qu'à la politique, et il a tellement monté la tête à tout le fonctionnarisme qu'on ne sait pas jusqu'où cela ira.

## Incendie d'un Théâtre en Angleterre

CENT TRENTE-CINQ VICTIMES

L'incendie de l'Opéra-Comique de Paris vient d'avoir son pendant lundi soir.

Le théâtre d'Exeter (Devonshire), un nouveau et vaste monument, vient d'être complètement détruit.

La salle était pleine de monde; les galeries et les loges étaient bondées de spectateurs; la représentation suivait son cours, lorsque tout à coup des flammes sortirent de la scène.

Immédiatement la panique s'empara des spectateurs; une terrible bousculade se produisit, chacun cherchant à fuir, au milieu des cris et des clameurs.

Les portes étaient, comme d'habitude, pour la plupart fermées, et une effroyable bataille eut lieu dans cette foule affolée.

Les spectateurs des fauteuils ont pu, cependant, se sauver; tous sont plus ou moins grièvement blessés.

Il n'en a malheureusement pas été de même des spectateurs des galeries, où il n'y avait qu'une seule issue.

Les flammes augmentant, la chaleur devint terrible et en trois minutes le théâtre tout entier fut converti en une véritable fournaise.

Les flammes sortaient des fenêtres et des portes par dessus la scène et la fumée emplissait toute la salle.

Le spectacle était terrifiant; le craquement des débris enflammés, les gémisse-

C'étaient un petit propriétaire, d'un cinquantaine d'années, vert encore, avec une bonne figure d'honnête homme timide et craintif, une femme de quarante ans et une charmante jeune fille de vingt ans, à la taille souple et élégante, brune et rose à la fois, mais qui paraissait extrêmement inquiète.

Lutscher et Colas remarquèrent d'un coup d'œil l'agitation et la préoccupation des trois personnes qui venaient à eux.

— Bonsoir, maître Dugast, dit Colas.  
— Bonsoir, messieurs, reprit le métayer, en tirant respectueusement son chapeau.

— Vous avez entendu les cris? demanda promptement le brigadier.

— Oui, monsieur.

— Et vous n'avez pas couru au secours?

— Dame, monsieur...

— Ah! vous n'êtes pas brave.

— Ma fille voulait aller, reprit promptement la mère Dugast, mais le père n'a pas voulu.

— Eh bien, votre fille est plus brave que vous.

Mais d'où venaient les cris? dites vite.

— Du petit chemin creux, là, à droite, à deux cents mètres environ. Il y a un passage d'eau et un gros buisson.

(A suivre.)

ments désespérés des femmes, les cris des hommes dans la rue et sur les balcons de l'édifice incendié, jetaient la consternation parmi la foule haletante.

Les malheureux, qui s'étaient réfugiés sur les balcons, paraissaient destinés à une mort fatale.

Des femmes se sont jetées des balcons dans la rue d'une hauteur de quarante pieds.

La toiture au-dessus de la grande porte d'entrée était couverte de personnes, poussant des cris affreux et appelant au secours.

Des échelles furent promptement apportées, et on a pu sauver tous ceux qui se trouvaient à cet endroit.

Pendant ce temps, le feu continuait à se développer avec une rapidité effrayante, les flammes arrivant à ceux qui s'étaient réfugiés sur les balcons.

Il semblait qu'il n'y avait pour ces malheureux qu'à choisir entre être brûlés vifs ou se tuer en se jetant dans la rue déjà pleine de sang, plusieurs des spectateurs, désespérant de se sauver, s'étant précipités par-dessus les balustrades.

Cinq minutes après l'explosion de l'incendie, les pompiers arrivèrent sur le lieu du sinistre, mais leurs efforts furent vains.

On peut s'imaginer plutôt que décrire, à cette heure avancée, ce qui s'est passé dans cette nuit terrible. Qu'il suffise de dire qu'à une heure du matin le rapport des autorités locales constate que cent six cadavres se trouvent dans le London Inn Square.

Toutes les victimes ont été effroyablement brûlées, surtout à la tête et aux mains.

La plupart sont des hommes et des enfants, quoiqu'on ait compté trente cadavres de femmes.

Les victimes étaient évidemment des spectateurs des galeries supérieures.

Plusieurs cadavres se trouvent certainement encore dans ces galeries. On ne les retrouvera probablement que carbonisés, car le feu a détruit tout le théâtre.

### DETAILS NAVRANTS

Il y a eu des scènes navrantes aux portes et aux balcons, où s'étaient réfugiées surtout des femmes terrifiées et à moitié brûlées.

Malheureusement, ainsi que cela est arrivé à Paris, plusieurs portes de sortie étaient fermées, et les infortunés qui cherchaient à les ouvrir en poussant des cris terribles furent écrasés par la foule.

Il est évident que l'écrasement a été surtout terrible au premier étage, les spectateurs s'étant précipités dans les escaliers des galeries supérieures.

Des policemen et des soldats, qui étaient entrés par une fenêtre, ont vu à cet endroit un grand nombre de cadavres.

Quelques-uns ont pu être sortis du théâtre.

Plus haut, d'autres corps furent découverts.

Le sauvetage a été opéré avec une très grande promptitude et un courage au-dessus de tout éloge de la part des pompiers et des autorités.

Les corps ont été transportés et déposés dans une maison voisine, où auront lieu les reconnaissances.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital sur des civières.

Le service médical a admirablement fonctionné.

Dans les rues et aux endroits où les corps sont exposés, le spectacle est lamentable.

Des femmes sont à la recherche de leurs maris disparus, des hommes de leurs femmes et de leurs filles, des mères de leurs fils.

### ACTES DE COURAGE

On signale plusieurs sauvetages dramatiques et des actes de courage dignes de tous les éloges.

Au moment où le danger était le plus grand, le toit menaçait de s'effondrer d'un instant à l'autre; plusieurs personnes s'élançèrent par une fenêtre dans l'édifice en flammes et réussirent à atteindre le vestiaire.

Ils y trouvèrent des hommes et des femmes encore vivants, mais sans connaissance, et ils ont été assez heureux pour les sauver.

Les personnes dont les parents ou les amis ont disparu étaient convoqués hier matin à six heures, à l'Hôtel-de-Ville.

### TOUS LES ACTEURS SAUVÉS

Tous les acteurs ont pu se sauver.

Une des actrices raconte que le feu a commencé dans les frises, tandis qu'un machiniste prétend que l'incendie s'est déclaré sous la scène.

Le fait certain est que le feu s'est propagé avec une rapidité foudroyante.

Le théâtre n'était ouvert que depuis quinze jours, pour sa seconde saison.

Il avait été construit sur les derniers plans les plus perfectionnés.

C'était un des plus jolis théâtres d'Angleterre.

En dernière heure, le nombre des morts s'élevait à cent trente-cinq.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 septembre.

L'allure du marché est un peu plus faible quoique satisfaisante: 3 0/0, 82.16; 4 1/2 0/0, 108.85. L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,360. Les obligations foncières et communales des divers séries sont très demandées, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair. Les bons de la Presse sont bien tenus à 47.75 et 18.

La Société Générale se maintient solidement à 455, les bilans mensuels font pressentir une hausse prochaine.

La Banque d'Escompte s'échange à 467, ce titre sera un des premiers à profiter du mouvement de reprise.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles aux environs de 600.

Parmi les combinaisons d'assurances innovées par la Foncière-Vie, une des plus appréciées est l'assurance en cas de vie avec capitalisation des bénéfices. L'assuré reçoit à la date convenue le capital stipulé, plus la totalité des bénéfices acquis augmentés de leurs intérêts capitalisés à 4 0/0.

Le Crédit Lyonnais reste délaissé à 570.

Les Polices A B de l'Assurance Financière ont un bon courant de demandes, les petits capitaux de l'épargne s'y portent de préférence en raison des garanties qui leur sont données et de l'intérêt rémunérateur de 5 0/0.

Le 8 courant s'ouvrira la souscription aux 10,000 obligations de 500 fr. qu'offre la Société Russe-Franco-Belge des pétroles de Kondako. Ces obligations émises à 450 rapportent 25 fr. par an. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les chemins de fer français sont calmes. Les obligations sont très fermes.

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a décidé que des permissions et des congés pourraient être accordés pendant l'hiver 1887-1888 aux hommes qui en feront la demande.

Ces permissions et congés pourront commencer aussitôt après les manœuvres d'automne.

Les commandants de corps d'armée ont toute latitude pour les régler d'après les besoins du service, en se maintenant dans la proportion fixée par le ministre.

Tous les hommes d'infanterie devront être rentrés à leurs corps pour la reprise des exercices d'ensemble, lorsque l'instruction des recrues aura été amenée à l'école de compagnie.

Dans la cavalerie, tous les hommes devront être présents au régiment pour le 4<sup>er</sup> décembre.

Le colonel Lebel vient d'être relevé, sur sa demande, de ses fonctions de commandant de l'École de tir du camp de Châlons. Il est remplacé par le colonel Lejoindra, du 94<sup>er</sup> d'infanterie.

On sait que le colonel Lebel, avec le général Tramond, commandant l'École de Saint-Cyr, a inventé le nouveau fusil d'infanterie, dit de « Châlons ».

### MISSION MILITAIRE A L'ETRANGER

Le colonel de Sancy, premier attaché militaire à l'ambassade de France en Allemagne, doit se rendre la semaine prochaine à Königsberg pour assister aux grandes manœuvres impériales de l'armée allemande.

La France militaire est vraiment bien indisciplinée; voici les deux questions qu'elle pose au ministre de la guerre:

Pourquoi a-t-on enlevé aux chasseurs à pied les plumets qu'ils avaient à leurs schakos (aujourd'hui képis de parade) et a-t-on remplacé ces plumets par des pompons?

Pourquoi a-t-on enlevé aux chasseurs à cheval les pompons qu'ils avaient à leurs schakos et a-t-on remplacé ces pompons par des plumets?

Le *National* dit que le général Ferron a

accepté la nouvelle tenue des dragons, substituant la culotte et la botte au pantalon basané, la crémienne au manteau, remplaçant la blouse de toile par une veste ajustée, les épaulettes par une chaîne de gourmettes et donnant aux cavaliers, avec le casque, un bonnet de police à oreillères se rabattant.

On mande d'Evreux, 5 septembre :

M. de Troublon, officier de réserve de dragons, a été grièvement blessé la semaine dernière en sautant de cheval pendant les manœuvres ; il est mort dans la nuit de dimanche à lundi, à la suite d'une douloureuse opération.

UN OFFICIER FRANÇAIS TUÉ AU MAROC

Le capitaine d'artillerie Schmitt, attaché à la mission militaire française auprès du sultan du Maroc, avec lequel il venait de faire la campagne contre les tribus rebelles, a été tué dans la journée du 22 août par les insurgés de Zimmours.

C'était le dernier campement avant d'entrer à Méquinez.

M. Schmitt venait d'être élevé au grade de chef d'escadron, et il était attendu à Tanger, où il allait passer pour se rendre en France à son nouveau poste.

Le sultan, très affecté, paraît-il, parce qu'il aimait beaucoup le capitaine, a fait transporter son corps à Méquinez avec tous les honneurs militaires.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps

LA MISSION MILITAIRE AMÉRICAINE

Le brigadier général Baird, qui remplit dans les armées américaines les fonctions d'inspecteur général de toute l'armée, et le lieutenant-colonel Hasbrouck, de West-Point (New-York), ont été désignés par la République américaine pour suivre officiellement en France les manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

En passant à Londres, ils ont tenu à rendre visite au Ministre de la guerre anglais, qui les a reçus au War-Office.

L'arrivée de MM. Baird et Hasbrouck est donc imminente. La colonie américaine, qui tient ces deux officiers généraux en haute estime, se prépare, dit-on, à leur faire un brillant accueil à Paris, où ils séjourneront probablement un certain temps après l'accomplissement de leur mission.

Le brigadier général Baird et le lieutenant-colonel Hasbrouck font partie, on le sait, des missions militaires étrangères qui séjourneront à Saumur du 15 au 19 septembre.

On annonce le retour à Paris du prince japonais Komatsu, qui vient de passer plusieurs semaines en Allemagne et qui va assister aux grandes manœuvres.

M. le général Ferron recevra dimanche prochain, 11 septembre, à deux heures de l'après-midi, au ministère de la guerre, les officiers des missions militaires étrangères qui doivent suivre les manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

Le ministre de la guerre a fait mettre des appartements du Cercle militaire à la disposition des officiers étrangers.

Nous rappelons que le directeur des manœuvres est M. le général de division Carrey de Bellemare, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée.

Les chefs des arbitres sont M. le général de division L'Hôte, président du comité de cavalerie, et M. le général de brigade Ladvoat, commandant de la 3<sup>e</sup> brigade d'artillerie.

Les troupes du 9<sup>e</sup> corps seront commandées par M. le général de division Millot et les troupes du 14<sup>e</sup> corps d'armée par M. le général de division Jamont.

LES BATTERIES D'ARTILLERIE POUR LES  
GRANDES MANŒUVRES

Hier, vers onze heures, sont arrivées à Tours les batteries d'artillerie qui opéreront aux grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps.

Les parcs ont été établis au Champ-de-Mars et au Morier.

Malgré la pluie, une foule nombreuse est allée admirer les magnifiques pièces qui sommeillaient sous leurs enveloppes de toile cirée.

ASPECT DE LA VILLE DE TOURS

Depuis quelques jours, la ville de Tours ressemble à une véritable place de guerre. Lundi, pendant toute la journée, la rue Nationale et les grandes voies d'accès répercutaient au loin les accords des musiques et fanfares militaires, les roulements des tambours et les éclats stridents du clairon. Ce n'étaient que troupes des différentes armes passant à Tours pour aller prendre part aux manœuvres du 9<sup>e</sup> corps.

Tous les réservistes du 66<sup>e</sup> de ligne, du 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et de la section d'administration et des ambulances se sont rendus aux gares de Tours et ont simulé des embarquements qui ont été accomplis avec une grande célérité et beaucoup de précision.

SUCCÈS D'UNE COMPATRIOTE

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M<sup>lle</sup> Anna Fischer, vient de passer avec succès, à la Sorbonne, l'examen du certificat d'aptitude au professorat de la Langue anglaise.

NOMINATIONS A L'EMPLOI D'ÉLÈVES MÉCANICIENS  
DE LA MARINE

Par décision, en date du 2 septembre 1887, le ministre de la marine et des colonies a nommé à l'emploi d'élèves mécaniciens de la marine, les jeunes gens dont les noms suivent :

Pierre-Joseph Deujean, du collège de Saumur ;  
Jean-François Goutouly, du collège de Saumur.

Récompenses obtenues à l'Exposition industrielle de Rennes par des exposants de Maine-et-Loire :

Médaille d'or, Augustin Baron, d'Angers, emporte-pièces.

Médaille de bronze, Auguste Fournier, d'Angers, échelles doubles et escabeaux.

Médaille d'argent, grand module, Jules-Emile Rigolage, de Saumur, ensemble de ses modèles.

Médaille d'argent, Jean Moreau-Boisard, d'Angers, huiles et tourteaux.

COURSES DE LONGUE

Le 18 septembre, des courses au trot monté auront lieu à l'occasion du Comice agricole dans l'hippodrome de la Monnaie, commune de Saint-Philbert.

Première course (prix du Comice). — Poule des produits, pour poulains et pouliches de 2 ans, nés dans le département. — 4<sup>e</sup> prix, une médaille d'argent et 50 fr. ; 2<sup>e</sup>, 40 fr. ; 3<sup>e</sup>, 30 fr. ; 4<sup>e</sup>, 20 fr. ; 5<sup>e</sup>, 10 fr.

Deuxième course. — Pour poulains et pouliches, âgés de 3 ans, nés dans le département. — 4<sup>e</sup> prix, une médaille d'argent et 60 fr. ; 2<sup>e</sup>, 50 fr. ; 3<sup>e</sup>, 40 fr. ; 4<sup>e</sup>, 30 fr. ; 5<sup>e</sup>, 20 fr.

Troisième course. — Grand prix du comité spécial pour poulains et pouliches, nés dans le département et habitant dans l'arrondissement de Baugé depuis plus de 6 mois. — 4<sup>e</sup> prix, médaille de vermeil et 150 fr. ; 2<sup>e</sup>, 75 fr. ; 3<sup>e</sup>, 50 fr. ; 4<sup>e</sup>, 25 fr.

Prix de consolation. — Prix, 25 fr.

Les engagements seront reçus, jusqu'au 15 septembre, à la mairie de Longué.

Les membres du comité,

MM. le colonel ARCHAMBAULT, PROUST, président des courses de Saumur, A. DIXONNE, TESSIER-SÉCHET, président du comité.

CHOLET. — M. L. Barot, ancien principal clerc de M. Amaal, notaire à La Flèche, a été nommé notaire à la résidence de Cholet, en remplacement de M. Augé, démissionnaire en sa faveur.

On lit à ce sujet dans l'Intérêt public :

M. Augé, qui était notaire à Cholet depuis vingt ans, y jouissait à juste titre de la considération la plus grande, et ses collègues de l'arrondissement l'avaient depuis longtemps nommé président de leur Chambre. M. Augé était, en outre, un des directeurs de la Caisse d'épargne. Cet honorable offi-

cier ministériel laissera parmi nous les meilleurs souvenirs.

Mort subite d'un réserviste. — Pendant l'étape du 77<sup>e</sup> de ligne, de Cholet à Vezins, un réserviste de ce régiment est mort subitement. Cette mort serait due à la rupture d'un anévrysme.

Mort subite d'un médecin. — Le docteur Dulavoir, de Montrevault, est mort subitement en faisant l'ouverture de la chasse.

LA STATUE DE BALZAC

La souscription organisée pour l'érection, à Tours, d'une statue à notre grand romancier, est officiellement ouverte depuis le 4<sup>e</sup> septembre.

La commission d'initiative et d'exécution, chargée de recueillir les souscriptions, est présidée par M. le docteur A. Fournier, maire de Tours.

Jusqu'ici, c'est-à-dire avant l'ouverture officielle de la souscription, le total des sommes déjà versées s'élève à 7,820 fr.

ÉVOCATION DE LA BRETAGNE

Dans le Rappel, à propos de Victor Massé, nous trouvons une superbe évocation de la Bretagne :

« La Bretagne, pays de guerriers, de marins, de philosophes et de penseurs, a produit peu de musiciens. Il semble que, sur les plages farouches de la rade Armorique, la voix humaine soit trop grêle et les instruments dont dispose le musicien trop faible pour oser se faire entendre.

« Tout est sauvage et tout est mélancolique dans ce coin de terre perdu au bout du monde, où le flot et la tempête arrivent d'Amérique et se brisent en mugissant. Rien ne semble donc plus surprenant et plus inattendu qu'un musicien doux, gracieux, aux chants fragiles, au gosier léger, venant, comme Victor Massé, mêler ses notes joyeuses et ses cadences aimables à tout ce tintamarre sublime de cette forte et sévère nature.

« Cependant, il est, à l'heure des tourmentes équinoxiales, quand le marin superstitieux croit découvrir des âmes éplorées bondissant dans les roches de Penmarch, toutes blanches d'écume comme des chevaux en sueur, et que le cri sauvage des grands oiseaux aquatiques semble la voix des matelots engloutis sans tombeau dans la baie des trépassés, il est un chant gracieux et vif qui parfois s'élève dans la profondeur des branches, jetant comme un défi à l'ouragan, comme un appel à l'espérance, à la joie, au beau temps promis, au port enfin gagné : c'est la bergeronnette, insouciant et riante, qui sautille en chantant et fait oublier la foudre qui gronde et le vent qui mugit.

« Victor Massé fut, au milieu des tristesses du siècle, l'oiseau qui chante et ranime avec son gai babillard la sévérité tragique des forêts bretonnes que bat le flot de l'Atlantique déchaîné. »

LES MALADIES DE LA VIGNE

La récolte des céréales terminée aujourd'hui n'inspire plus d'inquiétudes ; nous n'en dirons pas autant de celle du vin, soumise jusqu'à la dernière heure à des vicissitudes sans nombre. La grêle, le phylloxera, le mildiou, le black-rot, l'antracnose tiennent le viticulteur en de perpétuelles alarmes. Dans la dernière quinzaine, les environs de Bordeaux et de Libourne, une partie de l'Aude, certains cantons de la Basse-Bourgogne, notamment celui de Chablis, le Bas-Vivaraïs, quelques régions du centre ont été visités par la grêle qui a causé sur certains points des ravages désastreux emportant des récoltes qui promettaient une abondance exceptionnelle.

Le phylloxera n'arrête pas sa marche, il est en progrès partout où il n'est pas combattu ; il est répandu en Seine-et-Marne. On le signale à Arpajon, en Seine-et-Oise ; les traitements au sulfure de carbone par le pal ou par la charrue ou dissous dans l'eau sont ceux qui réussissent le mieux.

Le mildiou est tenu en échec par les préparations au sulfate de cuivre en poudre ; sous forme d'eau céleste, et mieux encore sous forme d'ammoniac de cuivre par tournure, préconisé par M. Bellot des Minières. Mais les applications doivent être répétées, et on n'est réellement à l'abri de

l'invasion que lorsque la récolte est faite. Jusqu'à l'heure présente, ceux qui ont traité leurs vignes n'ont eu qu'à s'en féliciter ; mais ils doivent rester armés, c'est-à-dire prêts à renouveler le traitement si des influences atmosphériques bien connues favoriseraient le développement de la cryptogame.

Le black-rot, qui est la terreur des viticulteurs en Amérique et n'inspire pas de meilleurs sentiments à ceux de France, n'a pas fait de nouveaux progrès ; c'est à l'époque de la véraison qu'il sévit avec rage : beaucoup de propriétaires de vignes dans le Lot, le Lot-et-Garonne et la Vendée ont vu cette année leurs récoltes perdues ; sur d'autres points, les pertes, quoique appréciables, ne sont pas bien importantes ; ce qui l'est davantage, c'est de savoir que l'ennemi est dans la place disséminé dans cinq ou six départements. Que l'on essaye de lui donner un autre nom, Anthracnose ou Coniothyrium, la maladie qui cause la pourriture noire des grappes n'en existe pas moins, et jusqu'à présent rien n'a pu la combattre efficacement. On a remarqué cependant que les vignes traitées aux préparations cupriques, en vue de combattre le mildiou, étaient moins atteintes que les autres par la maladie noire ; c'est une indication et une espérance pour l'avenir, mais ce n'est encore que cela, et les impressions de M. Viala, notre délégué en Amérique pour l'enquête sur la viticulture aux États-Unis, ne sont rien moins que rassurantes.

Cependant la récolte s'annonce bien pour les propriétaires qui n'ont pas eu trop à compter avec les fléaux que nous venons d'énumérer.



LISEZ  
LE TRIBOULET

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES  
PÉTROLES DE KOUKAKO

ÉMISSION PUBLIQUE  
de 10,000 Obligations

DE 500 FR. RAPPORANT 25 FR. D'INTÉRÊT

Payables semestriellement

Les 1<sup>er</sup> Octobre et 1<sup>er</sup> Avril

Remboursables au pair par tirage au sort

en 30 années, à partir du 31 Décembre 1895.

PRIX d'ÉMISSION : Fr. 450

PAYABLES

En souscrivant..... Fr. 50

Le 1<sup>er</sup> Octobre..... 200

Le 1<sup>er</sup> Novembre..... 200

TOTAL..... Fr. 450

JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE

Tout souscripteur de dix obligations aura droit, à titre de prime, à une action libérée rapportant 25 francs par an à titre de premier dividende et 75 pour cent du surplus des bénéfices, à titre de second dividende.

La souscription est ouverte

Le Jeudi 8 Septembre

Aux Caisses du Comptoir Industriel :

A Paris, 1, Rue Saint-Georges ;

Et chez tous Banquiers et Agents de change.

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE

Les Souscriptions de dix Obligations

seront irréductibles.

Résumé du rapport de MM. Théophile Foucault,

ingénieur français ; Philippe Wurzbacher,

ingénieur allemand ; Nicolas Kræber,

ingénieur russe ; C.-M. Pabsticker, ingénieur

américain ; Henri Bergé, professeur de chimie

industrielle à l'Université de Bruxelles.

« Les gisements pétroliers de Koudako sont

plus importants que ceux de Bakou, et la

qualité en est supérieure ; les dépenses de premier

établissement et les frais d'extraction y sont

moins élevés ; leur situation, à quarante kilo-

mètres de la mer Noire, à douze kilomètres du

chemin de fer de Noworossi à Rostoff, leur

assure sur ceux-ci un avantage, uniquement sur

les frais de transport, tant par mer que par

terre, de 30 francs minimum par tonne.

« La production, qui est actuellement de

40,000 tonnes par an, peut, moyennant une

dépense de Fr. 750,000, être portée à 100,000 tonnes

dès l'année prochaine ; avec Fr. 3,000,000 en

plus à dépenser en deux années, on peut

arriver à une production totale annuelle de

UN MILLION DE TONNES à partir de

1890, assurant à la Société un bénéfice net de

treize millions au moins par an, rien

que sur l'économie des frais de transport.

« Extrait du Rapport de M. le Colonel C. E. Stewart,

C. B., C. M. G., C. I. E., délégué de la

Chambre de Commerce de Londres, et de la

Petroleum Association (Journal de la Chambre

de Commerce de Londres, 5 Novembre 1886) :

« Il n'y a pas de doute qu'une Com-

« pagnie qui achèterait la propriété de

« Koudako, appartenant au général

« de Dourassoff, ou qui s'associerait

« avec lui, aurait les plus magnifiques

« chances de succès. »

« Les obligations offertes au public sont donc un

placement de premier ordre et de tout repos,

garanti par une propriété d'une valeur dix

fois supérieure ; aussi, la Société se réserve-t-elle

le droit de rembourser ces obligations au pair,

anticipativement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1900.

« Le Comptoir Industriel s'engage à racheter, au prix

de cinq cents francs, à tous les souscripteurs de dix obligations

qui en feront la demande au moment de leur souscription,

l'action qui leur appartient à titre de prime. Tout souscripteur

qui usera de cette faculté n'aura donc à payer, le 1<sup>er</sup> novembre

que cent cinquante francs par obligation souscrite.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

